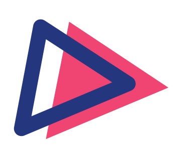


Gazette municipale de Soueix-Rogalle

Commune de
Soueix-Rogalle
Ariège

Sommaire





L'ÉDITO DU MAIRE

L'été approche doucement et va s'accompagner de nombreuses manifestations culturelles, sportives.

Elles sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune, grâce à l'important investissement des associations.

Le budget présenté dans le bulletin a été discuté et voté au mois d'avril. Au delà, des dépenses imposées par la réglementation, des dépenses de personnel, le conseil municipal souhaite toujours investir pour l'amélioration du patrimoine bâti et le mieux être des Soueixoises et Soueixois.

Le conseil municipal, les agents municipaux (filières technique et administrative) sont au travail pour améliorer votre cadre de vie.

Je salue d'ailleurs l'important investissement du personnel communal dans tous les domaines.

Nous nous efforçons toujours de répondre à vos souhaits du mieux possible. Mais, il arrive que nous ne puissions satisfaire tous les souhaits immédiatement...

L'école participe aussi de la vie du village, et les nombreux projets (inscrits dans le développement durable et la transition énergétique) portés par les enfants et le professeur des écoles témoignent d'une pédagogie novatrice, et permettent un exercice démocratique grandeur nature.

Le prochain bulletin paraîtra en juin 2023. Ce choix est lié au vote du budget qui n'intervient qu'au printemps.

Je vous souhaite un excellent été en famille entre amis.

Christiane BONTÉ





LE POINT RÉGLEMENTAIRE

les biens vacants et sans maître

Selon l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), « sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens (...) qui :

1. Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Ce délai est ramené à dix ans lorsque les biens se situent dans (...) une zone de revitalisation rurale (...) ;

2. Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels d puis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. (...) »

Dans notre commune, on estime que plus de 1000 parcelles cadastrées (la commune en compte près de 8200) représentant un total d'environ 160 Ha (la superficie du territoire de la commune s'élève à 1365 Ha), sont présumées vacantes et sans maître.
Cette situation est imputable d'une part au morcellement cadastral de l'espace montagnard, et, d'autre part, à l'exode rural important amorcé à la fin du XIXe siècle et la déprise agricole qui s'ensuivit. Cette réserve foncière, même si elle est constituée majoritairement de parcelles difficiles d'accès et ou en terrain accidenté, représente néanmoins un important enjeu d'aménagement du territoire.

La commune étant située en zone de revitalisation rurale, nous invitons instamment les successibles potentiels à régulariser les successions de propriétaires décédés il y a dix ans au moins, faute de quoi, la commune procédera à l'intégration de ces biens dans son patrimoine.

02 ACTUALITÉS MUNICIPALES

Ressource en eau

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver, même dans nos vallées où, pourtant, elle semble présente en abondance.
Aussi, le service des eaux du Couserans, pour sécuriser la ressource, n'approvisionnera plus en eau potable provenant du réseau public les fontaines disséminées sur le territoire. Les fontaines seront alimentées désormais par une eau captée hors réseau et donc non potable. **Pour cette raison, l'approvisionnement de ces points d'eau peut être menacé en période de sécheresse.**

Des nouvelles de l'école primaire

les enfants de l'école primaire nous prie d'insérer les lignes suivantes : *Nous allons vous parler du sentier découverte.*

Le sentier du Papillon, ce sont les élèves et la mairie qui l'ont choisi puis ils l'ont dégagé. En 2020 nous avons commencé le balisage , après nous l' avons inauguré.

Nous vous invitons à aller visiter le sentier, et la vidéo sur le sentier : https://www.youtube.comwatch?v=OJnZXoxUGi0&t=4s

Défibrillateurs automatisés externes

Deux défibrillateurs automatisés externes (DAE) seront prochainement installés sur le territoire de la commune. L'un à proximité immédiate de la halle Justin Clanet, l'autre dans le village de Rogalle. Ces équipements de secours sont mis à la disposition de chacun en cas d'urgence.
Les personnes souhaitant être sensibilisées à l'utilisation de ce type d'équipement sont invitées à se faire connaître en mairie.



03 ANIMATIONS culturelles & estivales

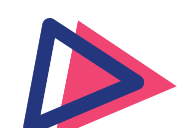
3 Juillet : Orsalher VTT

16 Juillet : San la Muerte Cumbia Club (concert CCAS sous la halle)

17 Juillet : Vide grenier

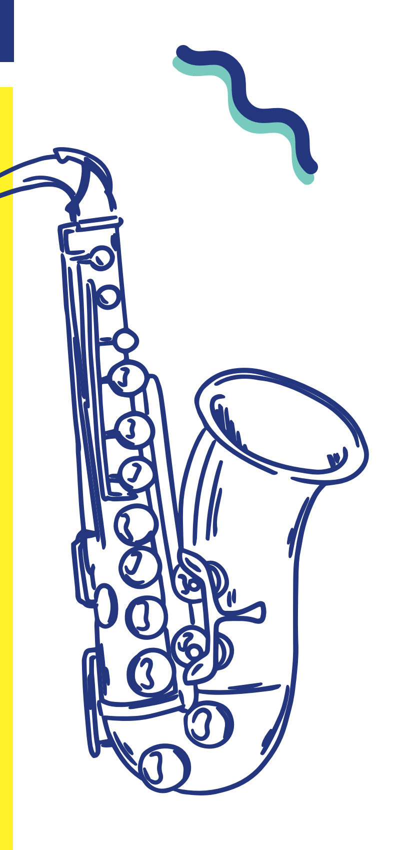
17 Juillet : Leonid / du vent (concert CCAS)

25 Juillet : Marin Ledun / leur âme au diable (lecture CCAS)



3 Août : Marché nocturne fanfare de Monptellier

9 Août : Coco Muerto / Lectures z'électroniques culinaires (CCAS)



14 Août : Vide grenier

Du 16 au 22 Août :
Exposition photos du Parc Pyrénéen des Trois Nations cour du musée des Colporteurs

20 Août :
La compagnie du double
/ La diversité est-elle une variable d'ajustement pour un nouveau langage théâtral non genré, multiple et unitaire ? (théâtre CCAS)

21 Août : Salon du livre atelier d'écriture et de musique

22 Août : Fabrizio Rosselli / Bakéké (CCAS)

27 Août : Fêtes de Soueix



04 VIE ASSOCIATIVE

Haut Couserans Kayak Club :

Les 6, 7 & 8 mai 2022 et pour la première fois se sont déroulées à Soueix-Rogalle les « 1000 pagaies », à l'occasion de la 20e édition du festival dont le succès n'a jamais été démenti.

Cercle échiquéen du Valier :

Installé depuis le mois d'octobre dernier à la salle communale place Justin Clanet, le Cercle Échiquéen du Valier regroupe déjà plus de 80 adhérents âgés de 4 à 83 ans.

Les joueurs se retrouvent tous les mardis et jeudis soir à 19 heures.

Des cours pour chaque niveau sont aussi proposés ces mêmes jours à partir de 17 heures ainsi qu'une masterclass avec un Grand Maître International un vendredi soir par mois.

Un stand sera présent le 3 décembre 2022 pour le téléthon.

Tous ceux qui souhaitent s'initier, se perfectionner ou trouver de nouveaux partenaires de jeu peuvent prendre contact au 06 74 87 05 72 ou par courriel : courrier@échiquier-du-valier.club



Vous êtes responsable associatif et vous souhaitez communiquer sur votre association dans la prochaine édition du Gamusor ?

Rapprochez vous du secrétariat de mairie.



FINANCES

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal.
Il peut être consulté **sur simple demande** au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou **directement en ligne** sur le site internet de la commune **www.soueix-rogalle.fr.**

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien…), les charges de personnel, (traitement, cotisations…), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

IL EXISTE TROIS PRINCIPAUX TYPES DE RECETTES POUR UNE COMMUNE :

- **LES IMPÔTS LOCAUX**
- **LES DOTATIONS VERSÉES** par l'État
- **LES RECETTES ENCAISSÉES** au titre des prestations fournies à la population

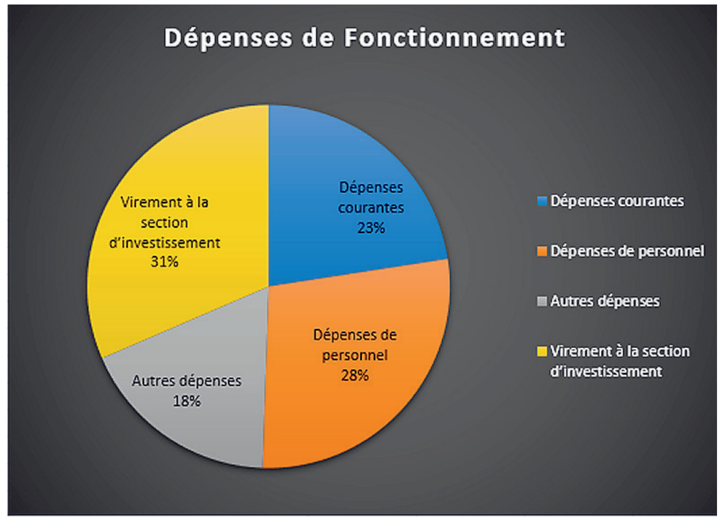
(loyers, entrées du musée des colporteurs, redevances de la cantine scolaire…)

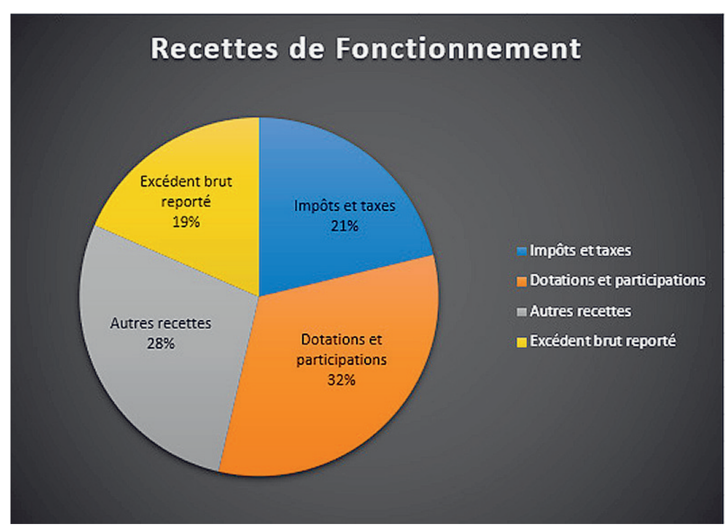
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2022 :

Taxe foncière sur le bâti : 31,01 %

Taxe foncière sur le non bâti : 46,22 %

Le conseil municipal a choisi de maintenir les taux à leur niveau de 2021.

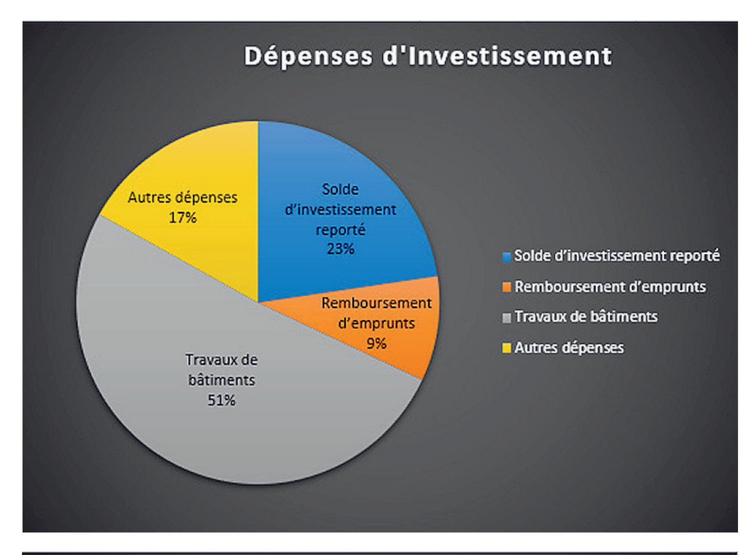


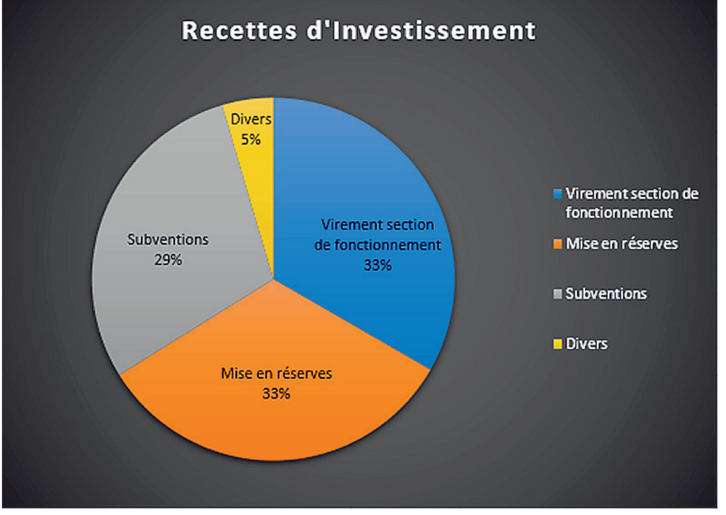


La section d'investissement

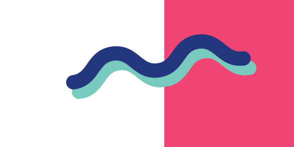
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...









POPULATION

(du 01/06/2021
au 31/05/2022)

Décès :

RIEU Marie-Louise, le 20/08/2021 à Oust (93 ans)

COUMES Maurice, le 04/09/2021 à Ercé (92 ans)

RIEU veuve ECHE Marie-Blanche,
le 13/09/2021 à Toulouse (91 ans)

SOUQUET Jean-Marie,
le 18/09/2021 à Saint-Lizier (89 ans)

DEL MORAL Salud, le 19/11/2021 à Castres (91 ans)

DURAN veuve BARRAU Simone,
le 05/12/2021 à Saint-Lizier (79 ans)

RIEU veuve AMIEL Marcelle,
le 08/12/2021 à Cornebarrieu (92 ans)

DEL MORAL Émilie, le 29/12/2021 à Toulouse (98 ans)

DOUGNAC veuve COMMENGE Francine Jeanne,
le 12/01/2022 à Saint-Lizier (82 ans)

MORERE Gérard Jacques Roger,
le 26/01/2022 à Saint-Lizier (82 ans)

VAISSEAU veuve FABRE Paulette Marie,
le 14/04/2022 en notre commune (84 ans)

DURAN Marcel,
le 13/05/2022 à Paris XVe arrondissement (77 ans)

*Nous renouvelons aux familles
nos plus sincères condoléances.*



Naissances :

GERAUD ANDREU Angy 14/06/2021

MEYZEAUD Ellie 20/06/2021

PETITJEAN Arthur 06/07/2021

MARCHANT LÉAUTÉ Aziyadé 30/08/2021

SERVAT Raphaël 02/10/2021

JABOULAY GAUTHIER Apoline 27/12/2021

Bienvenue à eux !



Mariages et pactes civils de solidarité :

FAUP Alexandre & BONTÉ Julie 11/09/2021

ROUVIERE Guillaume & MASSAT Léna 18/09/2021

STRELCYN Jean-Marie & WERQUIN Marie-Claude
18/09/2021

LARUE Vincent & MERILLE Émilie 05/10/2021

THOMAS Spencer & CARRARA Rachel 08/04/2022

*Félicitations
aux heureux couples !*

MAIRIE PRATIQUE

Secrétariat de mairie :
OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
DE 8H À 12H ET DE 14H À 17H.

Agence postale communale :
OUVERTE LES MARDIS, JEUDIS
ET VENDREDIS DE 9H À 11H.

Urbanisme :
Depuis le 01/01/2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations par voie dématérialisée à l'adresse :
https://sve.sirap.fr

Il s'agit là d'une simple faculté laissée aux usagers et le dépôt « papier » au guichet reste bien évidemment possible.

Collecte des encombrants :
20 SEPTEMBRE, 22 NOVEMBRE.
Dates de collecte du premier semestre 2023 publiées sur le site web de la commune dès qu'elles nous seront communiquées.

Les collectes se font **uniquement sur inscription** auprès du service déchets de la communauté de communes **ou en mairie 10 jours au moins avant la date prévue**. Ce service vient en complément des déchetteries et non en remplacement de celles ci.

Véhicules hors d'usage :
DU 26 AU 30 JUILLET
ET DU 22 AU 26 NOVEMBRE.
Dates de collecte du premier semestre 2023 publiées sur le site web de la commune dès qu'elles nous seront communiquées.

Renseignements auprès du service déchets de la communauté de communes ou en mairie.

Déchetterie d'Oust :
OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H45 À 12H15 ET DE 13H30 À 17H00.
Plus de renseignements au 06 80 55 62 66

Campagne de vidange mutualisée :
Le service des eaux du Couserans propose aux propriétaires d'installations d'assainissement non collectif de se regrouper.
Les propriétaires intéressés s'inscrivent en mairie. Ils doivent indiquer, à minima, l'adresse et l'accessibilité de l'installation, le type (fosse septique, fosse toutes eaux...), la capacité (en mètre cube) et un numéro de téléphone de contact.



NUMÉROS D'URGENCE

Européen : 112
(privilégiez ce numéro
pour toute demande de secours)

Pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie d'Oust :
05 61 66 80 17
(en cas d'urgence,composez le 17)

Pôle de santé des deux vallées (Seix) : 05 61 01 02 15

Médecins Nuits/Week-ends Jours Fériés : 3966

Centre antipoison :
05 61 77 74 47

TRIBUNE PUBLIQUE

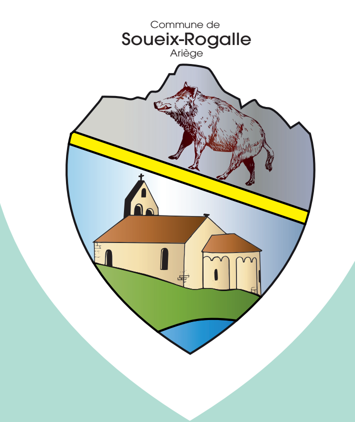
A compter de l'édition 2023 du Gamusor, nous réserverons aux particuliers domiciliés ou résidents dans la commune ou associations à but non lucratif œuvrant sur le territoire un espace d'expression libre. Le texte sera publié in extenso à la condition qu'il ne soit ni infamant ou injurieux, ni anonyme.

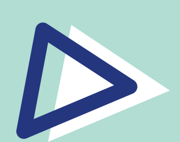
Afin d'être inséré dans le bulletin, le texte devra être transmis au secrétariat de mairie avant le 30 avril 2023 sous format numérique de préférence (.doc, .odt ou .pdf). Selon le nombre de messages reçus et afin de répondre à des contraintes liées à la mise en page, des échanges avec le(s) rédacteur(s) pourront s'avérer nécessaires.



Gazette municipale
de
Soueix-Rogalle







Directrice de la publication : Madame Christiane BONTÉ, Maire

Responsable de la rédaction : Services administratifs municipaux

Création maquette & Impression : Agence NOVA Scop Foix 05 61 65 14 64

Dépôt légal : Juin 2022

Publication annuelle du mois de juin.

Mentions légales : Commune de Soueix-Rogalle, Mairie, Place de la Poste 09140 SOUEIX-ROGALLE, représentante légale : Madame Christiane BONTÉ, Maire.